

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 23 octobre 2019  
N° de dossier : 115805.00203/10887

**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
aturmel@fasken.com

## PAR MESSAGER / PAR SDÉ

Me Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : HQD - DEMANDE D'APPROBATION DES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE D'INTÉGRATION ÉOLIENNE ET DES CRITÈRES D'ANALYSE DES SOUMISSIONS EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN SERVICE D'INTÉGRATION ÉOLIENNE R-4061-2018**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie a demandé, dans sa lettre du 10 septembre 2019, l'avis des participants au dossier sur l'incidence que pourrait avoir l'article 71.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie sur le SIÉ proposé par Hydro-Québec dans ses activités de distribution (« **le Distributeur** »).

La FCEI a pris connaissance de l'argumentation du Distributeur à cet égard déposée le 21 octobre dernier et n'a rien à ajouter puisqu'elle partage la lecture juridique que fait le Distributeur de l'application de l'article 71.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie au SIÉ.

Veillez agréer, Chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



André Turmel

AT/ld

